

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE 10 MARS, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUEE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GERALD FAVIER, 1^{ER} ADJOINT PUIS MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Gérard FAVIER (jusqu'à 19h50)
M. Jean-Michel FOURGOUS (à partir de la délibération 20160011)

Présents :

Adjoints M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Bernard DESBANS (à partir du PV 20160001) ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; M. Benoît NOBLE ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Isabelle MATHE ; M. Freidrich CHAUVET ; Mme Marion CARDOSO ; Mme Anne GOVINDE ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; Mme Gaëlle KERGUTUIL ; M. Christian NICOL (à partir de la délibération 20160011) ; Mme Alizée JORE

Représentés :

M. Jean-Michel FOURGOUS	donne pouvoir à M. Gérard FAVIER (jusqu'à 19h50)
M. Bernard DESBANS	donne pouvoir à Mme Chantal CARDELEC (jusqu'à 19h15)
M. Alain LAPORTE	donne pouvoir à Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI
M. Jacques RAVION	donne pouvoir à Mme Anne CAPIAUX
Mme Félicidade DE OLIVEIRA	donne pouvoir à Mme Anne GOVINDE
M. Nicolas GUILLET	donne pouvoir à Mme Valérie PRADIER

Absents excusés :

Conseillers M. Christian NICOL (jusqu'à 19h25)

Absents :

M. Nicolas BOHER

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Mme Isabelle MATHE

A 19h10, le quorum étant atteint, Gérard FAVIER ouvre la séance.

Administration Générale

1 - PV-20160001

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2015

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 33 votants,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2015 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

2 - 20160011

Modifications statutaires relatives aux compétences de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

G. Favier annonce que la délibération étant très technique, il donne la parole à M. Ari Benhacoun, intervenant extérieur qualifié, Directeur général adjoint des ressources et du pilotage à Saint-Quentin-en-Yvelines.

M. Ari Benhacoun fait un exposé sur l'évolution des compétences de la Communauté d'Agglomération en présentant un diaporama.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **APPROUVE** la modification statutaire relative aux compétences de Saint-Quentin-en-Yvelines selon la liste et les plans ci-annexés (annexe 1).

Article 2 : **APPROUVE** le projet de statuts de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses annexes ci-joints (annexe 2).

Article 3 : SOLLICITE de Monsieur le Préfet la prise d'un arrêté portant modification statutaire et transfert de compétences.

Interventions :

P. Devarieux demande si la centralisation de la gestion des équipements culturels pourra empêcher la gabegi autour de la multiplication éhontée du nombre de projets de multiplexes de cinémas ?

A. Benhacoun répond : « Cela apportera une réponse partielle car les EPCI laissent aux élus locaux le soin du partage des compétences et des champs d'intervention. Il est évident qu'aujourd'hui les réflexions autour des enjeux des grands centres commerciaux sont clairement au cœur des discussions entre les 12 Maires qui souhaitent que l'EPCI puisse mener une réflexion globale. Le souhait est que l'EPCI puisse réfléchir sur la viabilité de ces grands ensembles commerciaux qui se mettent en place pour qu'ils soient plus en synergie et complémentarité qu'en concurrence.

L. Mazaury ajoute : « Cela ne permettra pas de régler l'ouverture de multiplexes qui sont des structures privées. On ne peut réguler que sur des structures publiques. »

M. Besseau indique : « Par contre, on peut réguler avec la maîtrise du foncier. La question est de savoir quels sont les équipements qui ont un intérêt communautaire.»

Urbanisme

3 - 20160012

Acquisition d'un terrain au lieudit 'le Fond de Cocagne' - Parcelles A 324, 333, 334, 342 et BB 4

Rapporteur : Monsieur Bernard DESBANS Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

ARTICLE 1 : DECIDE de se porter acquéreur des parcelles cadastrées Section A Numéros 324, 333, 334, 342 et Section BB Numéro 4 pour un montant de 76 000€ (SOIXANTE SEIZE MILLE EUROS) soit 5,41€/m².

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice 2016 de la Commune.

Interventions :

M. Besseau s'étonne de na pas voir dans la délibération l'avis des Domaines.

B. Desbans répond que les Domaines ont été contactés et que le prix est respecté. Le prix peu élevé s'explique par le fait que le terrain est non constructible.

Patrimoine

4 - 20160013

Convention pour matérialiser la réglementation du stationnement sur une parcelle ouverte à la circulation du public

Rapporteur : Monsieur André BAUDOUI Conseiller Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article unique : **APPROUVE** la convention concernant les modalités d'ouverture au public du parking, implanté sur les parcelles cadastrées BL n°508 et 510, dont le texte est annexé à la présente délibération, et **AUTORISE** le Maire à procéder à sa signature.

Interventions :

L. Mazaury demande que soit traité le problème du temps de stationnement en zone bleue sur le parking de Carrefour Market. En effet, le temps est de maximum 1h30 donc inférieur au temps de diffusion d'un film ce qui pose problème aux utilisateurs du Ciné 7. C'est un point qui a été remonté à plusieurs reprises et L. Mazaury demande quelle solution la commune peut apporter.

A. Baudoui informe qu'une réflexion est déjà en cours. A. Baudoui explique que cet espace est privé et appartient à Carrefour Market donc cela restreint les interventions. A. Baudoui déclare qu'il n'y a jamais eu de verbalisation.

G. Favier complète : « Avec l'accord du propriétaire, on peut créer une zone règlementée avec un temps qui correspondrait au temps des films. Cela ne serait plus une zone bleue mais une zone orange. »

J.P. Lefevre explique qu'initialement la zone bleue a été instaurée à la demande de Carrefour Market car des usagers de la gare de La Verrière laissaient leur voiture et prenaient le bus à la station jouxtant le parking. Un bon nombre de places étaient ainsi monopolisées toute la journée, ce qui pénalisait les clients de Carrefour Market.

De ce fait, il faut reprendre le problème aujourd'hui dans sa globalité avec les services de police et les commerçants.

Jeunesse/Politique de la Ville

5 - 20160014

Avis sur l'ouverture des commerces de détails alimentaires 12 dimanches sur l'année 2016

Rapporteur : Monsieur Alain LAPORTE Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**,

Par 30 Pour

Par 4 Contre (M. Bolzinger, G. Kergutuil, M. Besseau, P. Devarieux)

Article Unique : **DONNE** un avis favorable à la prise d'un arrêté municipal portant dérogation à la fermeture dominicale des commerces de détails alimentaires implantés sur le territoire de la Commune pour 12 dimanches sur l'année 2016.

Interventions :

P. Devarieux demande si toutes les organisations des employeurs et des salariés ont été saisies et quelles sont leurs réponses ?

G. Favier répond : «A ma connaissance, il n'y a pas eu de réponse de leur part depuis qu'elles ont été saisies il y a 2 mois. On considère qu'au-delà de 2 mois s'il n'y a pas de réponse, l'avis est favorable. »

M. Bolzinger remarque que la majorité des commerces d'alimentation sont ouverts 6 jours 1/2 sur 7 et que cette amplitude est suffisamment large pour répondre aux demandes des clients. M. Bolzinger pense que le travail du dimanche n'est pas signe de progrès social ni de modernité, contrairement à ce que l'on veut faire croire.

Sports

6 - 20160015

Subvention exceptionnelle à la Compagnie d'Arc d'Elancourt

Rapporteur : Madame Chantal CARDELEC Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 euros (trois cent cinquante euros) à la Compagnie d'Arc d'Elancourt, pour son soutien lors d'un stage sportif durant les vacances d'Hiver 2016.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Sports

7 - 20160016

Subvention exceptionnelle à l'Escrime Club de Trappes

Rapporteur : Madame Chantal CARDELEC Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 euros (trois cent cinquante euros) à l'Escrime Club de Trappes, pour son soutien lors d'un stage sportif durant les vacances d'Hiver 2016.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Finances

8 - 20160017

Pacte Financier 2015 - 2017, auprès de la Communauté d'Agglomération de St-Quentin-en-Yvelines : deuxième affectation des fonds de concours de 2015 pour un total de 319 000 €.

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DEMANDE** l'affectation de 319 000 € de fonds de concours 2015 pour la démolition et la reconstruction de la toiture des tribunes Guy Boniface d'un montant total prévisionnel de 638 000 € HT.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice concerné de la commune.

Interventions :

M. Besseau fait remarquer que cette délibération est « sur table » ce qui lui pose un problème. M. Besseau affirme qu'il ne vote pas pour une délibération qui n'a pas été présentée dans les temps à moins qu'il y ait une bonne raison.

G. Favier explique : «C'est l'urgence de la situation de la tribune du stade Guy Boniface qui menace de s'écrouler qui est l'explication. Pour que les travaux de la toiture se fassent rapidement, il y a nécessité de faire une demande de fonds de concours auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines et c'est ce que nous avons fait dès que nous avons eu les éléments pour introduire cette demande. Pour ne pas attendre le prochain conseil fixé le 8 avril, nous avons décidé d'accélérer la procédure. »

G. Favier complète : «Nous avons reçu les devis que lundi dernier et nous avons fait le choix de passer la délibération quand même à ce conseil municipal. Mais je conviens que cette procédure doit se faire qu'à titre très exceptionnel et c'est le cas pour cette délibération.»

M. Besseau et P. Devarieux souhaitent être informés par mail explicatif pour toute délibération « hors délai ».

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.



Isabelle MATHE
Secrétaire de séance



Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt